

Legend 21

de Saint Jean de la Ruelle



Legend 21 de Saint Jean de la Ruelle





Chère Madame, Cher Monsieur,
Chers concitoyens,

Saint Jean de la Ruelle se veut une commune citoyenne et solidaire. Elle se devait d'être également une commune exemplaire pour la sauvegarde de notre environnement. C'est tout l'enjeu de notre Agenda 21 que je suis heureux de vous présenter au nom de la Municipalité. Ce document qui a été adopté par le conseil municipal le 9 décembre 2010, fait de notre commune la deuxième ville de l'agglomération à officialiser son Agenda 21. Cette charte est un engagement fort pour le développement durable de la ville : il s'inscrit dans la continuité de notre politique en faveur de l'environnement et du « bien vivre » de tous.

Les engagements contenus dans notre Agenda 21 font suite à un an de réflexion et de travail collectif qui a permis de finaliser ce programme qui vise à lutter contre les pollutions, réduire les déchets, économiser l'énergie et l'eau. Mais aussi améliorer la qualité de vie des habitants, accroître les solidarités, construire une ville pour tous.

La municipalité a tenu à ce que cette réflexion soit le reflet d'un travail participatif, mené et élaboré avec les Stéoruellans que je tiens à remercier de leur active participation et de leurs propositions constructives. Mettre en œuvre de manière concrète et pérenne le principe du développement durable à l'échelle de la ville de Saint Jean de la Ruelle, tel est l'objectif de cet Agenda 21 qui nous permettra de contribuer à construire ensemble l'avenir que nous voulons pour notre ville et ses habitants.

Je ne doute pas de l'implication de toutes et tous en faveur du développement durable, et vous assure de notre détermination pour mettre en œuvre l'Agenda 21.

Bien fidèlement à vous.

Votre maire
Christophe Chaillou



La démarche de la ville

La ville de Saint Jean de la Ruelle s'est engagée dans l'élaboration d'un Agenda 21 qui se veut ambitieux, dans ses objectifs comme dans sa méthode avec, notamment, une forte démarche participative. Cette démarche comporte plusieurs phases souvent concomitantes : une mobilisation interne, la réalisation d'un prédiagnostic « expert » au regard du développement durable, une sensibilisation des citoyens, la constitution d'un « Forum 21 », instance participative centrale ouverte à tous, un partage du prédiagnostic, en ateliers, au sein de ce Forum et, enfin, l'élaboration d'un programme Agenda 21, au sein du même Forum 21.

En décembre 2009, les membres du Forum ont travaillé en trois ateliers thématiques pour une première phase de partage du prédiagnostic.

Au cours de ces séances de travail, les Stéoruellans ont pu prendre connaissance du diagnostic réalisé par ETIK-PRESSE, échanger avec les animateurs, les services et les élus ; mais aussi discuter entre eux des enjeux du territoire au regard du développement durable.

Les ateliers se répartissaient de la façon suivante :

- **Atelier 1 - La Ville et l'Homme** : thématiques : enfance et famille, personnes âgées, handicap, exclusion et insertion, culture, sport, éducation et savoirs, citoyenneté.
- **Atelier 2 - La Ville et l'Environnement** : thématiques : espaces verts, eau, assainissement, risques et déchets, Ville éco-acteur.
- **Atelier 3 - La Ville et le Développement** : thématiques : aménagement, habitat, transport, éco-consommation, commerce, économie, emploi.

L'intégration des remarques et des précisions des habitants dans le prédiagnostic a permis de dégager les enjeux du territoire au regard du développement durable et d'aboutir à un véritable diagnostic partagé. Ces propositions, validées par les services - pour leur faisabilité technique, légale et financière - constituent le programme de l'Agenda 21. Sur la base de ce programme, la ville a délibéré en conseil municipal du 9 décembre 2010 et adopté l'Agenda 21 de Saint Jean de la Ruelle. À la lecture de cet Agenda 21, les Stéoruellans pourront constater que figurent, dans cette charte, des actions déjà engagées par la ville.



L'Agenda 21 de la ville de Saint Jean de la Ruelle s'articule autour de six grands enjeux :

L'Agenda 21 est un texte adopté par 173 gouvernements en 1992, lors du premier Sommet de la Terre à Rio (Brésil). Ce texte a fixé les lignes de progrès que l'humanité devrait adopter au XXI^e siècle pour son développement économique et social. Il regroupe un ensemble de mesures qui concernent notamment le changement climatique, la désertification, la déforestation, la perte de la biodiversité, la pollution des eaux, l'épuisement des sols, les conditions de travail dans les pays en développement. L'Agenda 21 a une déclinaison destinée aux collectivités territoriales : l'Agenda 21 local, fondé sur la participation et le partenariat.

6

GRANDS
ENJEUX

- 1 Préserver la nature et l'eau
- 2 Agir pour des déplacements moins polluants
- 3 Réduire les consommations énergétiques
- 4 Réduire les déchets et les nuisances
- 5 Œuvrer pour une ville solidaire et conforter un développement économique durable
- 6 Inscrire la ville dans une dynamique de développement durable, pour mieux vivre ensemble

préserver la nature et l'eau

1



Valoriser les bords de Loire.

Rapprocher la nature et la ville

À Saint Jean de la Ruelle, comme partout, la préservation de la faune et de la flore est nécessaire. La place de la nature, des espaces verts est un enjeu de qualité de vie, dans une commune fortement urbanisée par les espaces de détente, de ressourcement qu'elle offre à chaque citoyen.

Préserver les espaces de nature existants (espaces agricoles, espaces verts, etc.)

- Préserver des espaces naturels dans les documents d'urbanisme. Le Plan local d'urbanisme (PLU) peut notamment être modifié pour garantir la pérennité des espaces boisés existants et la création de nouveaux espaces verts. L'Agenda 21 permettra de mieux inclure la nature dans les projets d'aménagement de la ville.
- Conserver le maximum d'espaces verts possibles dans les futurs projets d'aménagement (Les Groupes, Alleville, les bords de Loire, etc.).
- Mener les projets d'aménagement de la ville dans le respect de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU).



Première esquisse d'aménagement des bords de Loire
(Proposée par le Cabinet Faubourg 234).

Ouvrir la ville sur la Loire

- Avec la démolition de l'ancienne usine Renault - TRW, au Sud de la commune, la ville entend aménager un futur quartier en gardant un accès privilégié sur la Loire, fleuve classé au patrimoine mondial de l'Unesco.
- Parmi les projets de la ville: aménager un parc en bord de Loire sur l'actuel emplacement du camping municipal, installer un parcours de santé, ouvrir un accès sur la Loire et créer un espace convivial (belvédère, bancs, jeux...).

Développer des lieux de nature exemplaires, conviviaux et pédagogiques

- La ville entend aménager le site des Queues-de-Forêt en lieu exemplaire en matière de gestion écologique, favoriser les espaces de culture biologique et/ou les jardins partagés, développer les jardins familiaux et mieux les répartir sur le territoire de la commune.

Des ruches et des jardins familiaux bio...

Préserver la biodiversité

- Les espaces verts doivent être gérés de façon durable.
- Il convient ainsi :
 - d'encourager et renforcer les efforts de la ville pour supprimer définitivement l'usage de pesticides dans les espaces verts publics.
 - de mettre en place progressivement une gestion différenciée des espaces verts

Favoriser la biodiversité en ville

- Aménager des refuges LPO (Ligue de protection des oiseaux).
- Implanter des ruches dans les espaces privés et publics.
- Sensibiliser les propriétaires de jardins au respect de la biodiversité, par exemple en communiquant autour du concours « Mon jardin naturel » organisé en partenariat avec l'association Loiret Nature Environnement, ou en installant des ruches dans les jardins.





Protéger la ressource en eau et les espaces aquatiques

L'Agenda 21 est aussi mis en place pour sensibiliser chacun au problème de l'eau. Considérer l'eau comme un bien commun, en réduire les consommations et permettre son usage par le plus grand nombre.

Il faudra ainsi diversifier et sécuriser l'approvisionnement de la ville en eau potable à l'horizon 2020.



Limiter les pertes d'eau...

Réduire les consommations et sécuriser l'alimentation en eau potable

- Afin d'optimiser le réseau d'eau, il conviendra de :
 - Limiter les pertes d'eau potable et augmenter le rendement du réseau.
 - Remplacer les canalisations en plomb.





Diversifier les ressources en eau

- Il est important de valoriser les eaux pluviales.
Et pour ce faire :
 - Utiliser l'eau des bassins de rétention pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries...
 - Étudier les solutions de limitation et de valorisation des rejets d'eau du centre aquatique.
 - Réfléchir à la création de dispositifs permettant aux habitants volontaires de disposer de cuves de récupération d'eau de pluie et de bacs de compostage moins chers.
- La ville de Saint Jean de la Ruelle va lancer une réflexion sur d'autres utilisations possibles de l'eau des forages, impropre à la consommation, et sur un nouvel usage des châteaux d'eau existants.



Étudier les solutions de limitation et de valorisation des rejets d'eau du centre aquatique.

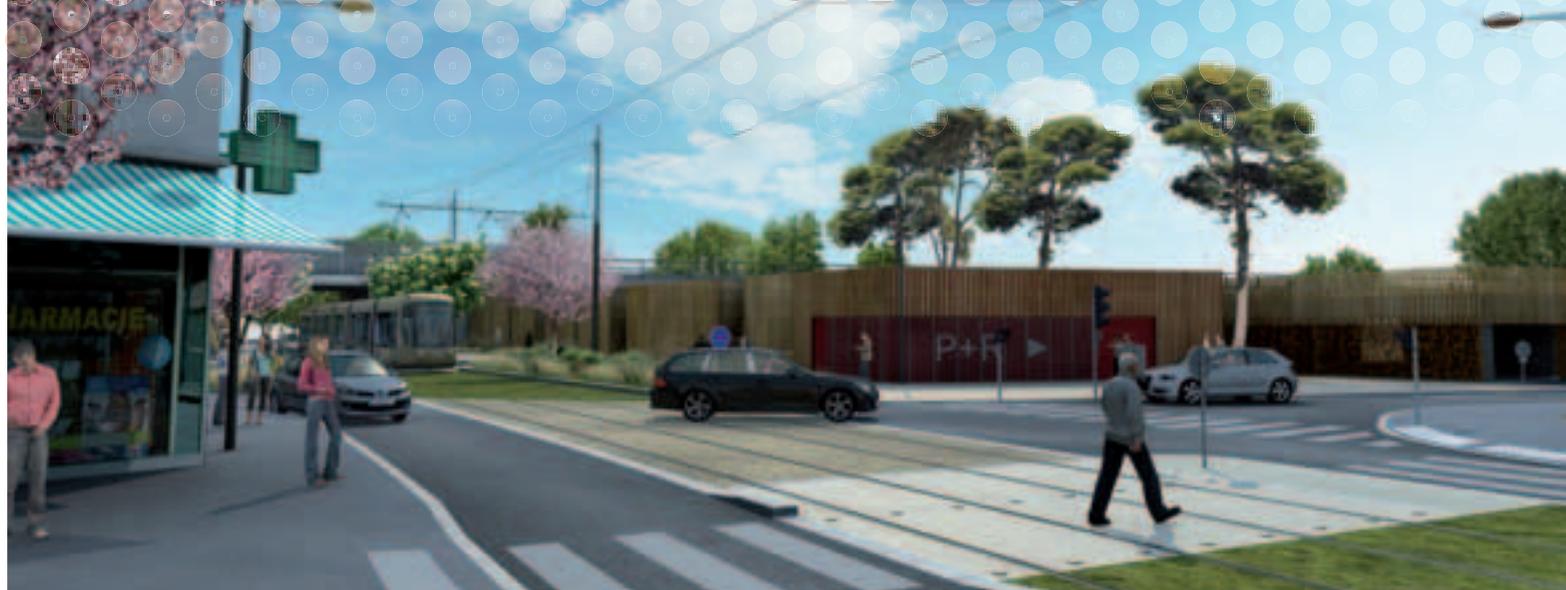
agir pour des déplacements moins polluants

2

Saisir l'opportunité de l'arrivée du tramway pour réduire les pollutions en mutualisant les déplacements



*Future station
de tram et parc-relais à
RoI-Tanguy.*



Les modes de vie actuels et le développement économique induisent des besoins en déplacements toujours plus importants et la mobilité devient, de plus en plus, subie et contrainte. Pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre il est nécessaire d'agir pour des modes de transports moins polluants (tramway), utiliser différemment la voiture et encourager la marche à pied et le vélo.

Renforcer l'attractivité des transports en commun

- Réaliser, sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle des parkings relais permettant de laisser sa voiture et d'utiliser le tram ou le bus pour se rendre au centre d'Orléans.
- Mettre en place un groupe de réflexion sur les transports en commun afin de définir les meilleures solutions possibles en matière de fréquence ou desserte, notamment dans le cadre du réaménagement du réseau de bus lié à la mise en service de la deuxième ligne de tramway.
- Inciter l'Agglo à mettre en place des systèmes permettant aux usagers de mettre leur vélo dans le tram.
- Travailler en partenariat avec l'Agglo afin de proposer des tarifs différenciés dans les transports en commun, en fonction des revenus.

Encourager le transport ferroviaire

- Mobiliser les partenaires et les acteurs économiques du territoire pour réfléchir à l'opportunité d'une station ferroviaire à Saint Jean de la Ruelle.





Étudier un réaménagement au débouché du Pont de l'Europe...



Envisager la requalification de la rocade en boulevard urbain.

Réduire les déplacements automobiles

Développer le covoiturage

- Il conviendra d'encourager le covoiturage pour le ramassage scolaire et les activités extrascolaires. Réfléchir à la mise en place d'un Plan de déplacement administratif (PDA) pour les agents de la mairie.

Mieux gérer les déplacements en voiture

- Étudier les possibilités de créer des espaces de voirie partagée sur le territoire.
- Étudier avec l'Agglomération et la ville d'Orléans le réaménagement du carrefour au débouché du Pont de l'Europe et la requalification de la rocade en boulevard urbain.



Se rendre au marché de proximité permet de réduire les déplacements.



Soutenir les commerces dans la mise en œuvre de la charte de soutien au commerce de proximité.

La ville entend développer l'attractivité commerciale du centre-ville et conforter les pôles de proximité.

Réduire les déplacements en développant l'attractivité du centre-ville

- Développer l'attractivité commerciale du centre ville et conforter les pôles de proximité.
- Soutenir les commerces dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de soutien au commerce de proximité.
- Réaliser un diagnostic de stationnement, notamment aux alentours des commerces de proximité.
- Faciliter le stationnement à proximité des commerces de centre-ville et améliorer la signalétique des parkings.
- Promouvoir les initiatives de l'Union des commerçants et artisans stéouellans (UCAS).
- Favoriser la polyfonctionnalité des équipements publics municipaux, (ex : équipements sportifs, de loisirs, écoles, etc.).





Assurer une sensibilisation des jeunes à vélo.



La bourse au permis de conduire est l'occasion de sensibiliser les jeune futurs conducteurs.

Encourager les modes de transports doux

Aménager la ville pour le vélo et les piétons

- Créer un observatoire participatif des déplacements en s'appuyant notamment sur les conseils de quartiers.
- Développer le réseau de pistes cyclables, notamment au sein du parc d'activités.
- Relier tous les lieux importants de la ville entre eux par des voies adaptées aux modes de transports doux.
- Étudier les possibilités de créer une voie de circulation douce au pont de la Boëche, en la séparant de la voirie par une deuxième arche.
- Augmenter l'offre de stationnement vélos.



Initier à la sécurité routière auprès des jeunes



Sécuriser les accès aux établissements scolaires.



Des voies adaptées aux modes de transports doux.

Inciter les Stéoruellans à préférer l'usage du vélo

- Créer des événements ponctuels pour inciter les Stéoruellans à se déplacer à vélo.
- Assurer une information et une sensibilisation des jeunes (en particulier les collégiens) qui circulent à vélo.

Encourager la marche à pied

- Organiser un ramassage scolaire pédestre (pédibus) pour conduire les enfants à l'école et sur le lieu des activités extrascolaires, notamment le mercredi.



Sécuriser les cheminements

- Pacifier la circulation autour des écoles en privilégiant les modes de déplacement doux.
- Sécuriser les déplacements des écoliers aux abords des établissements.
Sensibiliser à la sécurité routière :
développement d'un jeu à destination des enfants de Saint Jean de la Ruelle sur la sécurité routière.
- Faire participer, en travaux d'intérêt général, les personnes qui ont commis des infractions au code de la route, à la gestion de la circulation aux abords des écoles.
- Allonger la durée des feux verts piétons de la commune.

réduire les consommations énergétiques

3

Réduire les consommations énergétiques de la ville

La ville va mener des actions de réduction de ses émissions de CO₂, se fixer des objectifs pour l'utilisation des énergies renouvelables.

Lancer un diagnostic de l'éclairage public. Améliorer l'éclairage public pour le rendre moins consommateur d'énergie, notamment dans le cadre des réfections et créations de voiries.

Afin de réduire la facture énergétique mais aussi assurer un environnement propre et sain aux citoyens, les communes se doivent d'être exemplaires et s'engager pour des solutions innovantes et durables, en matière énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Adopter un comportement citoyen

Afin d'associer la population à cette action, une communication sera faite sur les actions menées par la collectivité afin de réduire la consommation énergétique des bâtiments municipaux. Les coûts de chauffage des différents bâtiments municipaux seront affichés et des panneaux inciteront les utilisateurs à adopter un comportement citoyen.



Donner aux citoyens les moyens d'être acteurs du développement durable

Sensibiliser au gaspillage d'énergie dans l'habitat

- Il conviendra d'organiser une journée d'animation annuelle centrée sur les économies d'énergies, de rendre public les résultats de la thermographie aérienne des logements réalisée par l'Agglo, sensibiliser les occupants et les bailleurs de logements aux bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie.



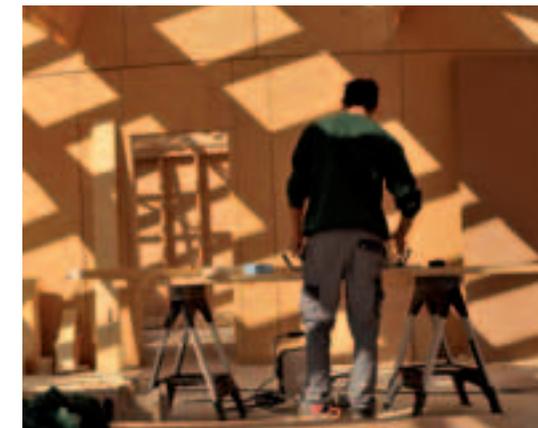
L'étude de thermographie permet de déceler les déperditions de chaleur des habitations.



Des aides en matière d'équipements durables.

Mieux communiquer sur les aides existantes

- - Il faut identifier toutes les aides disponibles en matière d'équipements durables (bac de compostage) et communiquer sur ce sujet.
- Communiquer sur les offres fiscales disponibles en matière d'amélioration énergétique des logements.
- Proposer une aide, non financière, aux habitants ayant fait le choix de construire (neuf ou extension) un bâtiment basse consommation: bonification du coefficient d'occupation des sols (COS).
- Communiquer sur les actions de l'ADEME (Point Info Énergie).



Des choix de construction respectueux de l'environnement.

réduire les déchets et les nuisances

4

Mieux gérer les déchets

À Saint Jean de la Ruelle, la quantité de déchets produits par habitant est inférieure à celle de la moyenne nationale. Ce qui constitue un bon résultat qu'il convient de faire perdurer.

Sensibiliser les habitants pour réduire les tonnages

- La ville de Saint Jean de la Ruelle développe conjointement avec l'Agglo des actions de sensibilisation à la réduction des déchets, notamment lors de la semaine des déchets.
- Il s'agit de sensibiliser les habitants aux enjeux de la collecte des déchets (amélioration du tri sélectif, réduction des déchets). L'objectif est aussi de travailler avec l'agglomération en vue d'installer en partenariat avec les grandes surfaces des bennes de collecte sélective, afin d'encourager les utilisateurs à laisser sur place leurs emballages.
- Organiser des visites de l'UTOM (Usine de Traitement des Ordures Ménagères) pour les habitants de Saint Jean de la Ruelle.

Améliorer le tri sélectif

- Il est envisagé d'implanter des dispositifs permettant d'améliorer le tri sélectif: colonnes enterrées, récupérateurs de capsules à proximité des colonnes à verre.

Des visites de l'UTOM.





Gérer les déchets verts.

Gérer et valoriser les déchets verts et alimentaires

- Inciter les habitants à revaloriser eux-mêmes leurs déchets verts en s'appuyant sur les bonnes pratiques de la ville.
- Réfléchir en liaison avec l'Agglo à la mise en place d'un service de ramassage des déchets verts pour les personnes à mobilité réduite.
- Encourager les habitants à s'organiser entre voisins pour aller déposer leurs déchets verts à la déchetterie.
- Mener une action pour réduire les déchets alimentaires dans les lieux de restauration municipale.

Diminuer les nuisances et les pollutions

Préserver une qualité paysagère

- Il est prévu de végétaliser les entrées de ville, notamment par l'installation de mosaïciculture.
- Revoir le règlement de publicité de la commune afin de réduire la pollution visuelle et limiter le nombre de panneaux publicitaires.

Garantir la propreté des espaces publics

- Améliorer la propreté de la ville.

Végétaliser la ville.

Réduire les pollutions atmosphériques et sonores

- Mieux connaître la qualité de l'air en partenariat avec Lig'air (points de mesure sur Saint Jean de la Ruelle).
- Favoriser la mise en œuvre d'une étude sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles de la ville.

Minimiser les risques

- Il est indispensable d'améliorer l'information sur le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) et sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- De maîtriser l'implantation des antennes sur la commune tout en étant vigilant sur les risques sanitaires liés aux champs électromagnétiques en lien avec les résultats du « Grenelle des ondes ».

Étudier les possibilités de réduire le nombre de camions de livraison en centre-ville et d'assurer les livraisons par des modes de transports non polluants.



5

œuvrer pour une ville solidaire et conforter un développement économique durable



Lutter contre les exclusions et renforcer le lien social

Le développement durable place l'homme au centre de ses préoccupations. Il vise à ce que chaque être humain vive dignement, dans un environnement familial et social de qualité. Il suppose que chacun dispose d'un égal accès aux ressources, à l'emploi, aux services collectifs, à la sécurité... Il se fonde sur une solidarité active entre générations.

Affirmer la politique de solidarité de la ville

- La ville s'engage :
 - à conforter le soutien aux associations qui luttent contre les exclusions, à développer ses actions en partenariat avec des entreprises d'insertion telle que l'association « Respire »,
 - à étudier les besoins en jardin d'insertion en lien avec l'épicerie sociale.



Lutter contre l'isolement des personnes âgées.



Des modes d'accueil diversifiés.

Mieux prendre en compte les besoins du grand âge

- La ville poursuivra la construction de logements adaptés aux personnes âgées en perte de mobilité. Elle encouragera des colocations intergénérationnelles (hébergement des étudiants par les personnes âgées). Comme cela se fait déjà dans le cadre du « Plan canicule », la ville va continuer de recenser les personnes âgées isolées de la commune. Elle prendra d'autres initiatives pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Conforter l'intégration des publics handicapés

- Positionner la ville comme exemplaire : accueillir davantage de personnes handicapées au sein des services municipaux.
- L'objectif est aussi de favoriser la pratique du handisport et sensibiliser les associations culturelles et sportives à l'accueil des publics handicapés.
- Et mieux communiquer sur l'offre culturelle et sportive accessible aux personnes handicapées et en rééducation.



Accompagner les besoins de la Petite enfance

- Poursuivre l'étude des besoins en structure d'accueil de la commune et veiller à la diversité des modes d'accueil de la petite enfance.
- Encourager le maintien et le développement des « structures passerelles » pour les enfants entre 2 et 3 ans.
- Mettre en relation les demandes et les offres de garde d'enfants. Le Relais d'assistantes maternelles (Ram) ayant vu le jour en 2009, il sera possible de mettre à disposition des familles une liste des assistantes maternelles en activité sur la commune.





Développer les échanges intergénérationnels.

Conforter un développement économique plus durable

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

- La ville souhaite encourager les entreprises locales à accueillir des stagiaires.
- Inclure des actions de parrainage dans la charte de la diversité.
- Inciter les professionnels et les habitants volontaires à présenter leur métier ou leur formation, au cours d'une journée portes ouvertes.
- Favoriser les chantiers d'insertion.

Développer les échanges de biens et services alternatifs et conviviaux, agir pour une économie plus « durable »

- La ville va s'attacher à insérer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics. Favoriser les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) et les jardins d'insertion (du type « les paniers du Val de Loire » ou « les jardins de Cocagne »).
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire. Proposer des ateliers d'échange de savoirs intergénérationnels (aide aux devoirs, ateliers informatiques...).



Favoriser l'économie sociale et solidaire.

6

inscrire la ville dans une dynamique de développement durable pour mieux vivre ensemble

Une ville exemplaire

La ville s'engage à faire preuve d'exemplarité dans son engagement pour le développement durable et le promouvoir auprès des différents acteurs du territoire.

De nouvelles pratiques en interne

- Limiter la production des déchets dans les services de la ville et améliorer le tri et la collecte.
- Rendre le parc de véhicules municipal moins polluant.
- Accélérer l'introduction des produits issus de l'agriculture biologique et/ou locale dans les menus des restaurants scolaires.
- Favoriser l'achat éthique (commerce équitable).
- Utiliser des produits d'entretien écologiques dans l'ensemble des bâtiments municipaux (en commençant par ceux qui accueillent des enfants).
- Réduire la consommation de papier et utiliser du papier recyclé ou labellisé PEFC.



Une serre écologique au collège André-Malraux.



Des journées pédagogiques pour les petits.



Portes ouvertes aux espaces verts.

Renforcer les actions de sensibilisation au développement durable

- Encourager la création des Agenda 21 scolaires.
- Pérenniser les jardins potagers dans les écoles.
- Organiser des événements ponctuels de sensibilisation au développement durable, avec les enseignants et les acteurs associatifs tels que « Graine Centre » ou « Les Petits Débrouillards ».
- Mener des actions de sensibilisation au développement durable à destination des tout-petits.
- Promouvoir les projets scolaires remarquables tels que la serre écologique au collège André-Malraux.

Réaliser des opérations de sensibilisation grand public

- Organiser des semaines scientifiques et techniques sur le thème du Développement Durable (énergies, réduction des déchets...).
- Maintenir des journées portes ouvertes au service des espaces verts.
- Sensibiliser les citoyens à l'impact écologique de la consommation des fruits et légumes hors saison.
- Organiser des retours d'expériences « développement durable » dans les conseils de quartiers.



Organisation des manifestations culturelles ou sportives.

Une toiture végétalisée pour la salle d'escrime.

Introduire les critères du développement durable dans les manifestations sportives et culturelles.

- Compléter la charte sportive existante en y ajoutant des critères relatifs au développement durable.
- Aider les associations à organiser des manifestations culturelles ou sportives durables en mettant à leur disposition un guide des bonnes pratiques à mettre en œuvre (gestion de l'eau, des déchets...).
- Des méthodes de suivi et d'évaluation, et du matériel existant (toilettes sèches, gobelets biodégradables...).

Mettre en place des actions pour limiter la production de déchets lors des manifestations.



Se positionner comme « Éco-Acteur »

- Adhérer au Pacte des Maires.
- Mettre en œuvre et promouvoir la Charte européenne de l'égalité hommes – femmes.
- Mettre en œuvre et promouvoir la charte de la diversité.
- Poursuivre la politique d'accueil de stagiaires au sein des services municipaux.



Faire découvrir et cohabiter des styles musicaux différents.

Opération «Parlons quartiers» : favoriser la démocratie de proximité.

Mieux vivre ensemble

Une cohésion sociale par la culture et le sport

- **Valoriser et mieux communiquer sur les activités culturelles et sportives existantes.**
 - Dresser un état des lieux des activités proposées aux jeunes Stéoruellans afin de mieux les coordonner.
 - Mieux communiquer sur les activités proposées par les structures municipales et notamment les centres sociaux.
 - Permettre aux habitants de découvrir l'ensemble des styles musicaux en organisant des rencontres musicales dans des lieux différents.
 - Soutenir les actions fédératrices, en lien avec les écoles, notamment sur la thématique du carnaval.

Encourager la citoyenneté

- **Développer l'investissement des habitants dans la vie de leur commune.**
 - Favoriser la démocratie de proximité.
 - Permettre aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer, de participer aux visites de la ville destinées aux nouveaux habitants.
 - Promouvoir l'action des conseils de quartier.
 - Favoriser la participation des jeunes dans la définition de la politique jeunesse de la ville : organiser un forum ou des assises de la jeunesse.
 - Encourager les initiatives jeunes par un soutien logistique et méthodologique.
 - Encourager l'ouverture des jeunes en développant la citoyenneté et en favorisant les échanges européens et internationaux. (Ex: chantiers de solidarité).
 - Permettre aux jeunes de s'ouvrir, au cours de leur scolarité, à d'autres cultures dans le cadre d'échanges internationaux.

La mise en œuvre des actions : agir ensemble pour une ville durable !

L'Agenda 21 de Saint Jean de la Ruelle, réalisé avec les citoyens, constitue un programme ambitieux pour notre ville. Ce document comprend 38 actions prioritaires, 130 moyens d'action concrets qui devront être mis en œuvre progressivement.

Près de 40 % des actions proposées sont d'ores et déjà mises en œuvre ou engagées. Les autres actions sont programmées à court ou moyen terme.

Toutes ces actions ont été étudiées techniquement, ont fait l'objet d'évaluations budgétaires et d'une programmation.

Mais, ce programme n'est qu'une première étape.

Pour qu'il vive, il est essentiel que l'effort déjà entrepris avec les citoyens se poursuive et s'élargisse.

La ville entend poursuivre la concertation avec les Stéoruellans : un suivi de cet Agenda 21 sera assuré, notamment par le biais des conseils de quartiers, afin d'informer les citoyens de ses avancées et de les inviter à faire vivre et évoluer ce programme d'actions.

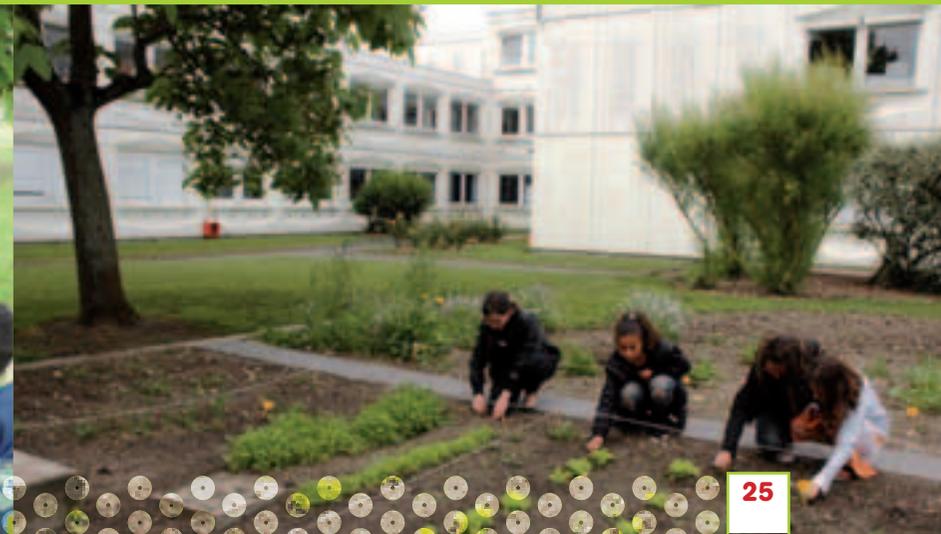
Les Stéoruellans ont été au cœur de l'élaboration de cet Agenda 21, ils sont désormais acteurs du développement durable, afin d'œuvrer ensemble pour une ville durable.

l'agenda **21** de Saint Jean de la Ruelle

Des initiatives jeunes.



Une ville plus propre.





Agenda 21 de Saint Jean de la Ruelle



Christophe Chaillou, Conseiller Général du Loiret, Maire de Saint Jean de la Ruelle
Pascal Laval, Adjoint au maire chargé de l'aménagement et du développement durable remercient pour leur contribution à l'élaboration de l'Agenda 21 de Saint Jean de la Ruelle :

Les élu(e)s membres du comité de pilotage de l'Agenda 21
Les membres du Forum 21, des conseils de quartiers, les présidents d'associations et l'ensemble des habitants qui se sont associés à l'élaboration de ce programme
Les services municipaux
Le cabinet Etik Presse
L'atelier Jean-Philippe Germanaud

Document édité par la ville de Saint Jean de la Ruelle
Hôtel de ville - 71, rue Charles-Beauhaire - 45140 Saint Jean de la Ruelle
www.ville-saintjeandelaruelle.fr

Janvier 2011

Photographies : Françoise Fatin - Bertrand Caillard - Fotolia
Création graphique : atelier Jean-Philippe Germanaud



Impression : Imprimerie Prévost Offset
Saint Jean de la Ruelle

L'ÉLABORATION DE L'AGENDA 21 A BÉNÉFICIÉ DU CONCOURS DE L'UNION EUROPÉENNE (FEDER) ET DE LA RÉGION CENTRE

